



Future réforme des retraites : un piège pour les retraités, un futur piège pour tous les salariés !

La loi sera sans doute présentée en fin d'année à l'assemblée, suite aux turbulences « Gilets jaunes » et du fait des élections européennes. Elle sera appliquée en 2020.

Le président Macron et le gouvernement souhaitent revoir en profondeur le système des retraites : cette réforme doit aboutir à un système universel qui remplacera les 42 régimes existants, dont celui des fonctionnaires.

Tant de régimes différents ça peut sembler beaucoup, mais ces différences se justifient par la pénibilité du travail effectué ou par l'écart d'espérance de vie selon les conditions de travail... Comment ces spécificités pourront-elles encore être prises en compte avec un système universel ? Car ne soyons pas dupes, cette harmonisation ne se fera pas par le haut.

Le système par répartition serait certes maintenu, mais par « points », c'est-à-dire que seuls les points accumulés au fil de sa carrière permettraient de calculer le montant de sa retraite. Et surtout le calcul de la valeur du point pourrait être réactualisé chaque année, en fonction de l'espérance de vie, de la cohorte d'appartenance du salarié (âge), de l'évolution de la masse salariale, de la croissance, etc. En résumé, le gouvernement pourrait modifier la valeur de ce point à sa guise.

Dans cette optique, le salarié ne serait donc plus en mesure de connaître le montant de sa future retraite. On passerait d'un régime à « prestations définies » (on sait ce qu'on touche) à un régime à « **cotisations définies** » (on sait ce qu'on a payé). Ce système engendrerait une **incertitude permanente** pour tous les travailleurs .

« Le système par points en réalité, ça sert à baisser les pensions, ça permet une chose, qu'aucun homme politique n'avoue. Ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau de pensions » (François Fillon).

En clair, le but ici est de pouvoir ajuster (donc baisser) le montant global des retraites. Une telle réforme aboutirait donc à un appauvrissement des classes déjà les plus modestes, car les variations du point accroîtraient les inégalités entre les retraites les plus basses et les plus élevées.

Non seulement ce projet va à l'encontre de ce que l'on souhaite : pouvoir vivre décemment et non juste survivre à la retraite et réduire les inégalités entre les salariés (employés, au chômage ou retraités), mais en outre il conduit, à terme, à une dégradation assez indigne du système de retraites... sans même qu'on ait de visibilité sur cette dégradation.

Pension de réversion : une réforme inadmissible !

Les pensions de réversion (accordées au conjoint survivant) seront maintenues. Cependant un nouveau mode de calcul est envisagé avec un risque de diminution des pensions.

Les manœuvres lamentables du gouvernement pour forcer les actifs à travailler plus !

Le gouvernement ne reculera pas l'âge légal de départ à la retraite. On pourrait toujours partir à 62 ans, mais tout sera fait pour nous contraindre à partir plus tard. En effet, Macron a clairement dit qu'il voulait allonger la durée de cotisation pour avoir un montant donné de pension de retraite. Autrement dit, la valeur des points accumulés à 62 ans sera insuffisante pour avoir une bonne retraite. Les salariés devront donc travailler plus longtemps pour avoir suffisamment de points et espérer une retraite décente.



Sud Insee DG vous invite à une
HMI,
le **3 juin à 12h45**
en **salle Closon,**
pour en discuter avec la participation de
Gérard FILOCHE
(ancien inspecteur du travail et
syndicaliste).

